

Contact: John Phelan: +32 (0)2 789 24 01
Date: 11/01/2012
Référence: PR 2012/001

Un grand pas vers un marché numérique unique

La Commission européenne a adopté aujourd'hui une communication sur le commerce électronique, qui représente un grand pas vers un marché numérique unique. Pour les consommateurs européens, il s'agit là d'une avancée significative dans la lutte contre 5 obstacles majeurs du commerce transfrontalier en ligne, à savoir :

- le manque de disponibilité d'offres légales en ligne (logiciel, musique, vidéo, etc.),
- les restrictions quant aux moyens de paiement et à la livraison des marchandises,
- le règlement des litiges de consommation,
- la Protection de l'information pour les utilisateurs d'Internet,
- la modernisation de l'infrastructure du réseau haut débit de l'UE.

Fondamentalement, la réticence actuelle des entreprises à contracter au-delà des frontières, combinée avec le peu de moyens de règlement des litiges, constitue une entrave à l'économie numérique européenne. Les efforts de la Commission en vue d'augmenter le commerce en ligne transfrontière en proposant un droit commun européen des contrats, se sont fourvoyés. Par conséquent, le BEUC est heureux de constater qu'aujourd'hui, elle concentre son attention sur les véritables objectifs.

Monique Goyens, Directeur Général du BEUC, a déclaré:

« Nous avons bon espoir qu'il s'agit là d'un réel progrès vers une économie numérique européenne compétitive et progressiste. Mais ces efforts européens seront, en fin de compte, jugés sur leur capacité à consolider les droits fondamentaux des consommateurs et à prendre en compte leurs préoccupations. »

« Les 'procédures de notification et d'action', qui visent à signaler les contenus illégaux doivent être très soigneusement encadrées. Nous avons vu que les efforts visant à criminaliser les consommateurs sont une perte de temps. Les Européens ont clairement démontré que la disponibilité plus grande d'offres légales, associée à des paiements sécurisés, sont les voies de l'avenir. »

« Nous avons également besoin d'une répression plus ferme des pratiques commerciales déloyales sur Internet, qu'elles soient existantes ou émergentes. C'est seulement par ce biais que la confiance des consommateurs dans le commerce transfrontière sera renforcée et rendra possible un marché unique numérique dynamique. Hier seulement, l'enquête de la Commission a révélé que 70% des sites dédiés aux crédits à la consommation donnent des informations trompeuses. Ce plan d'action nous aide à reconstruire la confiance par le bas. »

FIN